

Le capital immatériel de l'entreprise entre complexité conceptuelle et conservatisme comptable

The intangible capital of the company between conceptual complexity and accounting conservatism

ALLOUCH Faissal

FSJES - Fès – Université Sidi Mohamed Benabdallah

Centre d'Etudes Doctorales « Sciences Economiques et Gestion »

Laboratoire de recherche « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie et
Management» (LIREM)

BENNIS Karim

FSJES - Fès – Université Sidi Mohamed Benabdallah

Centre d'Etudes Doctorales « Sciences Economiques et Gestion »

Laboratoire de recherche « Laboratoire Interdisciplinaire de Recherche en Economie et
Management» (LIREM)

Résumé

L'entreprise a dépassé la représentation classique de la firme, elle n'est plus représentée comme une entité productive ayant un patrimoine et dotée principalement d'actifs physiques et vise à organiser de façon optimale ces actifs, elle est désormais de plus en plus dématérialisée et dont l'objet consiste à améliorer sa capacité d'absorber, de mémoriser, d'exploiter des connaissances et des savoir-faire (Tarondeau J.-C., 2003). Malgré cette évolution de la réalité économique et l'écart constaté entre l'entreprise réelle et son image comptable donnée par les documents de synthèse comptables, les données financières et tangibles restent prédominantes.

Le présent article a pour objet d'analyser en premier temps, les différentes approches de comptabilisation des composantes immatérielles de l'entreprise et dans une seconde partie le traitement comptable inadéquat de ces éléments dans le cadre des normes marocaines et internationales (IAS/IFRS).

Mots clés : Capital immatériel ; Normes comptables marocaines ; Normes IAS/IFRS ; Goodwill ; création de valeur

Abstract

The company has exceeded the traditional representation of the firm, it is no longer represented as a productive entity with a wealth and mainly with physical assets and aims to optimally organize these assets, it is now more and more dematerialized and whose object is to improve its ability to absorb, memorize, exploit knowledge and know-how (Tarondeau J.-C., 2003). Despite this evolution of the economic reality and the discrepancy between the actual company and its accounting image given by the accounting summary documents, the financial and tangible data remain predominant.

The purpose of this article is to analyze, firstly, the different approaches to accounting for the intangible components of the company and, in a second part, the inadequate accounting treatment of these elements in the framework of Moroccan and international standards (IAS / IFRS).

Keywords: Intangible capital; Moroccan accounting standards; IAS / IFRS standards; Goodwill; value creation.

Introduction

Le bouleversement de la vision classique de l'économie, de l'industrie, de l'entreprise et de son capital, s'est accompagné par une prise de conscience, sans précédente, de l'importance du concept du capital immatériel et de la nécessité de mettre en place un cadre réglementaire pour valoriser le patrimoine caché de l'entreprise. A ce sujet Maaloul et Zéghal (2010) avancent que « l'OCDE (2007) et le ministère du Commerce et de l'Industrie britannique (DIT,2004) considèrent les actifs intangibles comme étant les principales sources de création de valeur par les entreprises de la nouvelle économie. Autrement, la valeur d'une entreprise peut difficilement être établie sans tenir compte de son capital immatériel.

Toutefois, le développement des intangibles a été accompagné d'une remise en cause progressive, ou d'une demande de précision, des concepts utilisés traditionnellement dans la gestion des entreprises et le processus de création de la valeur.

Cependant, depuis les années 1980, les entreprises et les chercheurs engagent une intense réflexion sur la réglementation du capital immatériel en termes de valorisation, de comptabilisation et de communication. En effet, l'étude des composantes du capital immatériel des entreprises et des écarts constatés entre les valeurs marchandes et les valeurs comptables, nécessite une vision transversale à cause de la complexité de la réalité étudiée. Elle doit s'enrichir par l'exploitation de champs conceptuels et/ou méthodologiques de plusieurs disciplines : économiques, stratégiques, comptables La conception et la réglementation du capital immatériel traduisent la transversalité requise d'une telle vision.

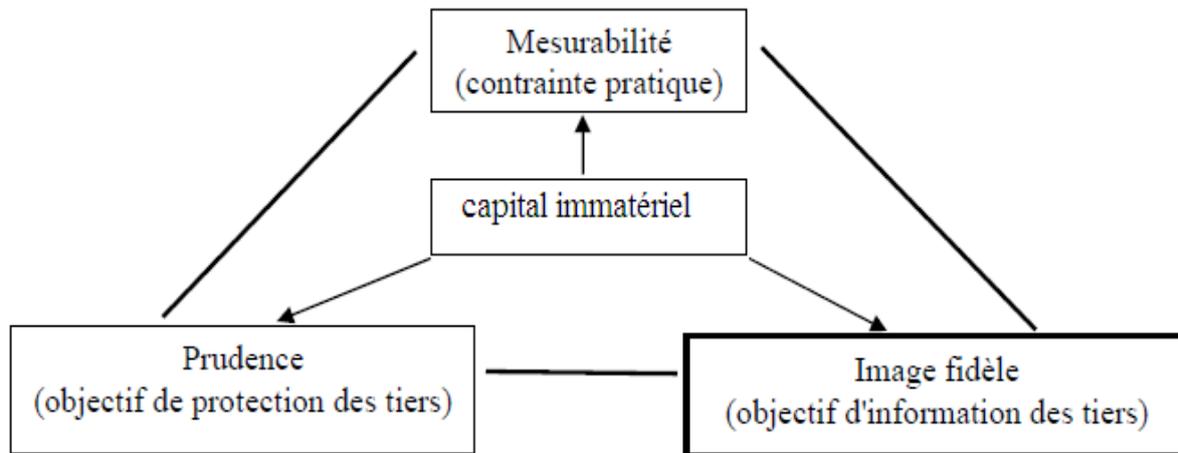
Traditionnellement tournée vers le passé dans un contexte où l'essentiel du patrimoine de l'entreprise était matériel, la comptabilité doit s'adapter à des éléments immatériels dont une des caractéristiques principales est d'être capable à générer des *cash-flows* futurs. D'ailleurs, du fait que le capital immatériel peut être considéré comme un capital plus risqué que celui matériel, on peut penser qu'il est d'autant plus important que l'apparition des informations relatives à ce type de capital dans les états financiers, peut rassurer la personne désirant investir dans l'entreprise (Elisabeth Walliser,2001).

Toutefois, la conception de l'information comptable doit répondre à certaines qualités telles que :

- la pertinence qui permet de juger de l'utilité de l'information pour la prise de décision ;
- et la fiabilité qui permet de juger de l'objectivité et du caractère vérifiable de la mesure comptable, peuvent alors parfois entrer en conflit.

Pour D. Allen (1990), le problème consiste à choisir entre « une gestion comptable basée sur une représentation des actifs matériels et des résultats passés procurant des données facilement vérifiables et une gestion proactive tournée vers le futur et les actifs immatériels mais qui requiert des jugements subjectifs.

Figure 1 : contraintes du traitement comptable des immatériels



Source : Elisabeth Walliser (2001)

A cet effet, la problématique de cet article est la suivante :

Quels sont les problèmes liés à la méconnaissance comptable du capital immatériel de l'entreprise ?

Pour tenter de répondre à la problématique, notre article sera organisé en deux paragraphes :

- Le premier paragraphe va être consacré à la présentation des limites entre les concepts comptables se rattachant au capital immatériel et qui ont suscité un débat conceptuel entre la communauté comptable.
- Le deuxième paragraphe va être réservé aux apports des écoles et des normes relatives au traitement comptable du patrimoine immatériel de l'entreprise.

1. Concept du capital immatériel : L'ambiguïté d'une terminologie

Les débats sur le concept de capital immatériel dans l'entreprise ont suscité beaucoup de controverse vue qu'il porte sur des aspects économiques, managériaux, comptables et financiers (Bessieux-Ollier C. et Walliser,2010) . Sa pluridisciplinarité a rendu complexe sa compréhension, capital immatériel ou capital intellectuel pour certains, actifs incorporels ou

actifs intangibles pour d'autres, ressources immatérielles pour d'autres. Cette énigme conceptuelle a pour origine et dérive des champs disciplinaires de l'entreprise et traduit des points de vue différents voire des enjeux. Cependant, il nous a parait utile de tracer les limites entre des concepts comptables se rattachant au capital immatériel et qui ont suscité un débat conceptuel entre la communauté comptable.

1.1 Distinction dépenses immatérielles / investissement immatériel / actifs incorporels

Le débat relatif à la définition du concept de l'immatériel se situe à plusieurs niveaux et entre plusieurs disciplines. Pour certains chercheurs et praticiens en comptabilité, le débat dépasse la simple définition de l'élément immatériel à un débat sur une conceptualisation et une réglementation comptable portant sur la nature même de cet élément, à savoir, s'il s'agit d'une dépense, d'un actif ou d'un investissement.

En se référant à l'approche financière et comptable, un actif est un élément du patrimoine de l'entreprise, tandis qu'un investissement représente alors, toute dépense engagée par l'entreprise durant une période dans l'espoir de réaliser des flux de trésorerie durant les périodes futures. Selon Bounfour (1998), le lien entre dépenses, investissements et actifs immatériels peut se représenter comme suite :

Figure 2 : Les relations causales de la mesure de l'immatériel

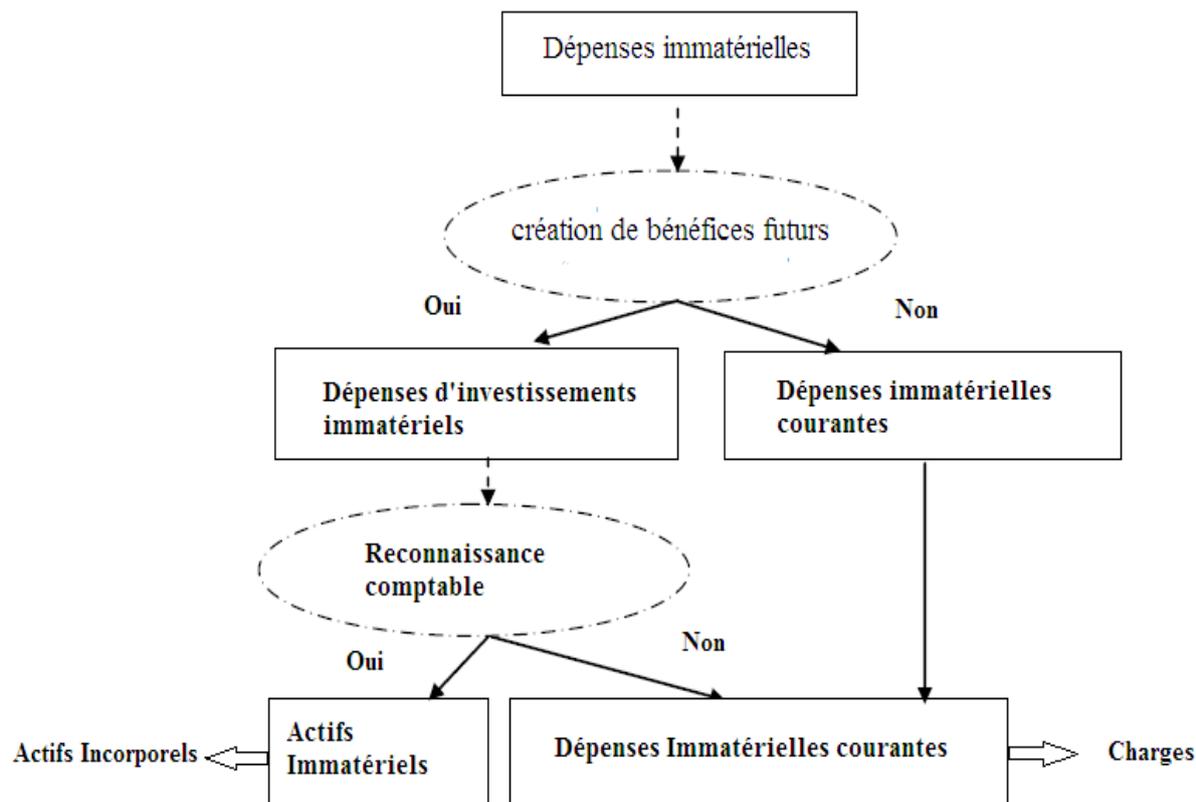


Source : Bounfour, A. (1998).

Les dépenses, engagées par l'entreprise, constituent le point de départ de tout investissement. Ce dernier sera considéré comme tel dès lorsqu'il va permettre de générer des flux de trésorerie, directs ou indirects, durant les périodes futures. Un investissement sera considéré comme un actif lorsqu'il sera établi que cet investissement constitue un élément du patrimoine de l'entreprise.

La figure ci-dessous clarifie les critères de passage d'un concept à un autre et les différentes appellations relatives aux activités immatérielles tout en se référant aux normes comptables qui définissent les règles d'activation :

Figure 3: Distinction entre investissements immatériels, dépenses immatérielles et actifs incorporels



Source : Saoussen Boujelben.(2010)

1.2 Dépenses-investissements immatériels

Une dépense immatérielle est le résultat d'une évaluation monétaire du coût de l'investissement immatériel. En effet, une dépense immatérielle n'a pas automatiquement le caractère d'un investissement que s'elle induit généralement :

- le développement d'un actif économique qui peut être utilisé pour une longue durée par l'entreprise dans son activité d'exploitation ;
- la production d'un avantage spécifique, créateur de valeur et donc induisant des cash-flows futurs.

De cette réflexion découle l'existence de deux types de dépenses immatérielles : des dépenses immatérielles "courantes" et des dépenses d'investissement immatériel, la distinction entre les deux s'opère en répondant à ces deux questions : Est-ce que la dépense aura un impact durable ? Est-ce que la dépense procurera pour l'entreprise des revenus futurs ?

1.3 Investissements-actifs immatériels

Pour Bounfour (1998), la relation la plus importante a examiné du point de vue traitement comptables des ressources immatérielles est celle de « Investissements – actifs immatériels ». Dans ce cadre Louzzani (2004) souligne l'existence d'un lien étroite entre les deux concepts. Pour cet auteur l'investissement immatériel est un moyen permettant de renouveler et de d'envelopper le capital immatériel, ou plus généralement le capital technique¹ des organisations productives, dans le but de maintenir et d'améliorer la production.

Selon le référentiel comptable international (IASB), un investissement immatériel figure comme élément bilanciel si et seulement s'il satisfait à la fois à la définition d'une immobilisation incorporelle et aux critères d'enregistrement comptable. Cependant, tous les investissements immatériels ne répondent pas à la définition d'un actif incorporel² (immobilisation incorporelle).

2. Evaluation du capital immatériel selon la doctrine

2.1 De l'approche patrimoniale à l'approche Goodwill

La doctrine distingue plusieurs approches qui sont à la base des techniques d'évaluation financière des ressources immatérielles :

- L'approche patrimoniale ;
- Et l'approche du Goodwill.

2.1.1 L'approche patrimoniale de comptabilisation des immatériels

La première école préfère que ce capital soit mesuré selon une approche patrimoniale, ce qui rejoint les pratiques en vigueur de comptabilisation des actifs incorporels. Les approches patrimoniales valorisent les différents actifs incorporels « externes » (fonds de commerce, brevets, marques, logiciels ...) par des méthodes adaptées aux types d'immobilisations et de métiers de l'entreprise (valeur d'assurances, barèmes fiscaux, valeurs comparées...). Cette méthode statique ne permet pas de valoriser le potentiel de création de valeur attachée à la stratégie de développement de l'entreprise et n'est guère adaptée aux sociétés en croissance ayant un important capital immatériel.

2.1.2 L'approche du « Goodwill »

Une autre école préfère le capital immatériel dans son ensemble comme étant la différence entre la capitalisation boursière et la valeur comptable intrinsèque de l'entreprise.

¹ Le capital technique comme est l'ensemble des biens matériels, qui sont exploités dans les détours de production et augmentent la productivité du travail humain.

² Le traitement comptable des immatérielles sera traité dans ce qui suit.

Elle considère généralement que cette différence représente la valeur de l'ensemble du portefeuille de ressources immatérielles de l'entreprise. Autrement, cette approche consiste à apprécier comptablement tous ces éléments de façon globale, en termes d'avantage immatériel, ou de capital immatériel de l'entreprise.

Le *goodwill* correspond à la différence entre la valeur totale d'une entreprise et la valeur "correctement évaluée" de ses actifs enregistrés en comptabilité. Il représente d'une part, la somme de tous les investissements réalisés dans les éléments incorporels et d'autre part, la partie de la valeur de la firme qui ne peut être rattachée individuellement à des éléments identifiables, mais rien n'indique qu'il correspond pour autant uniquement et exactement à la valeur des éléments non-identifiables (FARJAUDON A-L.2006).

➤ Dimension comptable du Goodwill

L'enjeu de la caractérisation du concept du Goodwill est important. En effet ce goodwill se retrouve sous la dénomination de « fonds commercial » dans les comptes sociaux et d'« écart d'acquisition » dans les comptes consolidés.

Selon le Plan Comptable Général marocain de 1998, constituent Le fonds commercial, les éléments incorporels qui ne font pas l'objet d'une évaluation et d'une comptabilisation séparées au bilan, et qui concourent au maintien ou au développement du potentiel d'activité de l'entreprise.

Le fonds commercial correspond alors à la prise en considération, de manière globale, d'éléments immatériels distincts tels que le savoir-faire de l'entreprise, la réputation et les compétences du personnel ou encore les relations que l'entreprise entretient avec les partenaires et son environnement. Ces différents éléments contribuent à la création et le maintien de l'avantage concurrentiel de l'entreprise.

Dans le cadre d'une prise de contrôle, une des dénominations de ce capital immatériel est le « Goodwill ³ » ou écart d'acquisition, qui englobe les facteurs constituant l'image de marque, la réputation et les avantages concurrentiels de la société acquise.

D'un point de vue comptable, le *goodwill* est un solde issu des opérations d'acquisition entre la valeur globale de la firme et la valeur de ses actifs net réévalués⁴. La survalueur, diminuée

³ Par convention, nous utiliserons le terme Goodwill ou Ecart d'acquisition comme terme générique. Dans le cas d'un écart d'acquisition négatif, nous utiliserons indifféremment les termes Badwill ou Goodwill négatif

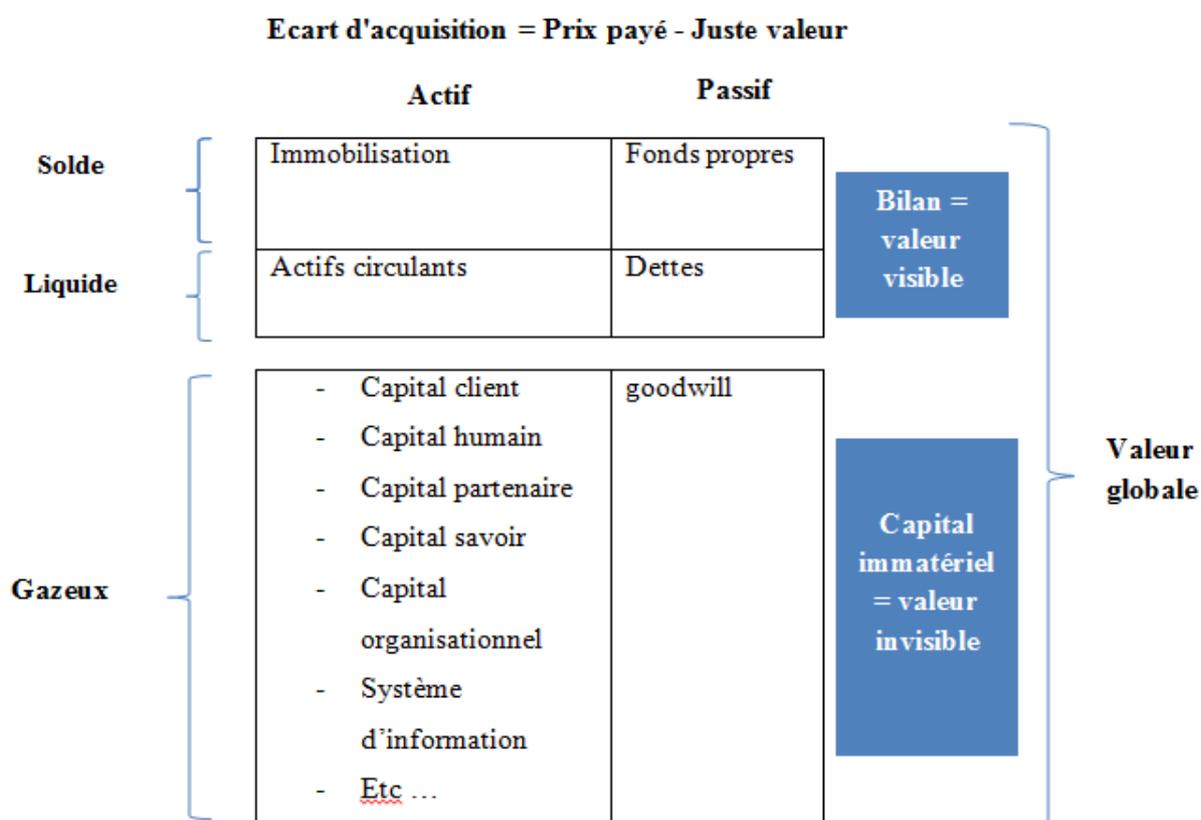
⁴ Notons que le goodwill est un concept intemporel durant la vie de l'entreprise ; le goodwill n'apparaît pas subitement le jour de la vente d'une société. Ce qui apparaît ce jour-là n'est que la mesure économique du Goodwill au moment de la vente

de la réévaluation à la juste valeur des actifs et passifs identifiés, constitue l'écart d'acquisition. Celui-ci résulte de la différence entre l'écart de première consolidation et l'écart d'évaluation.

Il convient, néanmoins, de préciser que cette représentation comporte quelques limites, compte tenu du fait que le Goodwill présente une valorisation économique du capital immatériel qui s'établit uniquement lors d'une évaluation ou lors d'un regroupement ou d'une prise de contrôle d'une entreprise, mais sans distinction de l'origine et de l'objectif de chacun de ses éléments. Cet ensemble ne permet donc pas d'apprécier la nature de chaque élément immatériel contribuant à l'activité économique de l'entreprise et à la création de valeur.

En outre, ce Goodwill n'est communiqué que très rarement par l'entreprise et dans des cas bien précis. Sa communication n'est que très temporaire car il peut faire l'objet d'amortissements selon certaines règles ou d'une décomposition pour former des unités génératrices de trésorerie (UGT) selon les normes comptables internationales IFRS (Marois et Fustec, 2006).

Figure 4: les actifs immatériels : le trésor caché de l'entreprise



Source : Fustec et Marois (2006)

➤ Dimension économique du Goodwill (Le core Goodwill)

D'un point de vue économique, le Goodwill représente une survalueur qui se résume à la différence entre le prix payé et la valeur comptable de l'entreprise acquise. Il correspond à la valeur des synergies existant entre la société achetée et la société acheteuse. Cette part du goodwill comptable est capable de procurer à l'entreprise qui détient cet actif un avantage concurrentiel durable.

Le goodwill existe lorsque le tout apparaît comme supérieur à la somme des parties. Autrement, lorsqu'une entreprise achète une autre entreprise, ou une part d'une autre, elle consent souvent à payer une surprime qui n'est autre que la valorisation du marché des éléments immatériels de l'entreprise, des synergies potentielles du regroupement ou encore de l'environnement concurrentiel (Bancel et Rebiscoul 2007).

2.1.3 Normes relatives à la comptabilisation des immatériels

Comme tout langage ou tout modèle, la comptabilité est un filtre qui permet l'appréhension d'une réalité (Boussard, D. 1983). Elle a pour rôle de produire une image fidèle de la réalité des opérations de l'entreprise. Pour réaliser cet objectif, elle applique un certain nombre de « principes comptables » qui ont des conséquences sur cette image.

Le principal problème posé par les intangibles, en comptabilité, est celui de leur inscription en tant qu'actifs incorporels, c'est à dire en tant qu'une partie intégrante du patrimoine de l'entreprise, et pouvant faire l'objet d'une dépréciation ou bien leur inscription en tant que charges d'exploitation de l'exercice.

Une fois le patrimoine immatériel de l'entreprise évalué, encore faut-il qu'il soit comptabilisé dans les états financiers. Selon Edvinsson et Malone (1999), la comptabilité intervient sur trois niveaux en ce qui concerne la gestion du capital immatériel dans l'entreprise :

- D'abord les normes comptables permettent d'identifier et de comptabiliser certains éléments du capital immatériel.
- La comptabilité permet de certifier et d'auditer la valorisation de certains éléments.
- **La comptabilité peut rendre plus facile la communication sur le capital immatériel et sa contribution dans le système de création de valeur dans l'entreprise.**

Actuellement, les normes comptables nationales et internationales prévoient des méthodes de comptabilisation de certains actifs et incorporels tels que les brevets, les permis, les marques déposées, les concessions, les noms de marque ou tout autre type de propriété intellectuelle et

investissement incorporels. Cependant, la comptabilité ne couvre pas actuellement l'ensemble du capital immatériel de l'entreprise et ne couvre pas, par exemple, la comptabilisation des compétences, des connaissances, la capacité dynamique et le capital relationnel de l'organisation (Pluchart et Pelé 2005). Cela est notamment dû à la difficulté qu'il y a à vouloir mesurer et identifier le coût et le rendement de ce genre d'éléments.

Nous exposerons, par conséquent, les différentes pratiques normatives nationales et internationales en matière de comptabilisation d'une partie du capital immatériel :

➤ **Comptabilisation selon les normes marocaines**

La comptabilité marocaine est davantage imprégnée par une culture de coût que par une culture de valeur. Elle fournit des informations financières sur les richesses, les ressources et les performances des entreprises, qui sont prudentes et vérifiables, mais qui sont de plus en plus éloignées des valeurs actuelles. Souvent, ces informations comptables et financières ne sont pertinentes que dans un environnement relativement stable et peu perturbé.

Concernant la comptabilité marocaine, le CGNC⁵ (1988) précise qu'un actif incorporel est un actif identifiable, non monétaire et sans substance physique ; Pour être inscrit distinctement au bilan en tant qu'actif, l'évaluation de l'immobilisation incorporelle doit se faire selon des conditions objectives et pertinentes, essentiellement fondés sur les avantages économiques futurs qu'elle pourra fournir à l'entreprise ou sur sa valeur marchande s'elle en existe une .

Cette vision laisse une marge d'interprétation importante relative à la nature de certains actifs incorporels ainsi que leurs enjeux et leur contribution au sein de l'entreprise. En revanche et au moment d'acquisition, cette vision réduit l'enregistrement comptable de certains fonds de commerce ou certaines parts de marché. Cependant, l'entreprise garde toujours le droit d'inscrire ses dépenses en charges lors de leur paiement et par conséquent permettre la constatation des économies d'impôts. Cette hypothèse est en adéquation avec les principes comptables marocains, qui traduisent une comptabilité dite de « connexion fiscale ».

⁵ Code général de normalisation comptable

Tableau 1 : Comptabilisation du capital immatériel selon les normes marocaines

Eléments	Comptabilisation selon les normes marocaines
Frais d'établissement	Activation possible
Frais de recherche	Charges
Frais de recherche appliquée et de développement (interne et externe)	Activation possible
Frais de lancement et de démarrage	Charges
Frais de publicité	Charges
Brevets internes	Charges
Brevets externes	Activation
Marques internes - Frais de développement - Frais de dépôt	Charges
Marques externes (valeur d'utilité)	Activation
Frais de formation	Charges
Logiciels internes	Activation
Logiciels externes	Activation
Part de marché externes	Activation
Frais d'augmentation du capital, fusion, scission...	Activation possible

source :Adapté de Richard et Colette (2005)

➤ **Comptabilisation selon les normes IAS/IFRS**

Face à l'évolution sans précédente des marchés financiers et l'écart constaté entre la valeur de l'entreprise et son image comptable et contrairement aux normes comptables marocaines, les normes comptables internationales (IAS/IFRS) se sont interrogées sur les possibilités d'une évolution des règles relatives à la présentation et à la comptabilisation des éléments incorporels. Cette position volontariste des normalisateurs est due en partie à l'apparition de nouvelles pratiques de communication financière chez les entreprises, qui veulent par ce biais répondre aux exigences croissantes de différents acteurs.

Dans le référentiel international, les immobilisations incorporelles sont régies par l'IAS 38, cette norme a été approuvée en juillet 1998 et révisée et l'IFRS 3 en cas de regroupement d'entreprise.

Après une longue maturation, l'IASB a publié en 1998, la norme comptable internationale (International Accounting Standard, IAS) 38 sur la comptabilisation des immobilisations incorporelles. En résumé, cette norme :

- donne une définition conceptuelle de de l'immobilisation incorporelle ;
- Met en évidence le traitement comptable des incorporelles ainsi que les critères d'activation.

Dans le cadre de ces nouvelles normes IAS/IFRS, les actifs incorporels sont réglementés par trois normes qui expliquent leur activation dans les états financiers, à savoir :

- La norme IAS 38 relative aux immobilisations incorporelles ;
- La norme IAS 36 relative à la dépréciation d'actifs ;
- La norme IFRS 3 relative aux regroupements d'entreprises (fusion, absorption, scission etc.).

Pour les normes IAS 38 et IFRS 3 **IAS 38**, un actif incorporel est un actif qui présente le caractère d'un service **identifiable, sans substance physique et contrôlable** que l'entreprise utilise sur plus d'un exercice afin d'obtenir des **avantages financiers** sous forme de revenus ou d'économies (réduction des coûts). (Blanchot F et al 2005).

Autrement, pour être inscrit à l'actif du bilan et avoir la qualité d'immobilisation incorporelle, l'actif immatériel doit être :

- **Identifiable** : un actif incorporel est considéré comme identifiable s'il peut être séparé de l'entreprise (cas d'un projet de recherche) ou s'il résulte de droits contractuels (droit au bail par exemple). Barneto P. (2005);
- **Contrôlable par l'entreprise** : Elle doit avoir la capacité de restreindre l'accès des tiers aux avantages économiques futurs qu'il procure (ce qui exclut pour l'IAS 38 les parts de marché et les fichiers clients) ;
- **Générateur d'avantages économiques futurs** : l'incorporel doit avoir une action bénéfique sur les flux de trésorerie de l'entreprise.

En application de cette définition, seuls les actifs incorporels acquis par l'entreprise sont valorisés au bilan, soit à leur prix d'achat (valeur historique) en cas d'acquisition d'éléments séparés (brevets, marques, logiciels...), soit à leur juste valeur (fair values), en cas d'éléments séparables d'une entreprise absorbée. En outre, se posent certaines questions telles le contrôle

et la protection des compétences et des savoirs des ressources humaines, les entreprises ne sont propriétaires ni de leurs employés, ni de leurs idées (Lev B. 2001). A titre d'exemple, lorsqu'une entreprise investit pour améliorer les compétences de ses employés à travers la formation ou lorsque ces derniers sont expérimentés, les concurrents peuvent bénéficier de ces avantages dès que le personnel formé et perfectionné se déplace d'un employeur à un autre. C'est pourquoi la comptabilité préfère, la plupart de temps, la passation immédiate en charge des investissements immatériels au capital humain. (Conservatisme comptable).

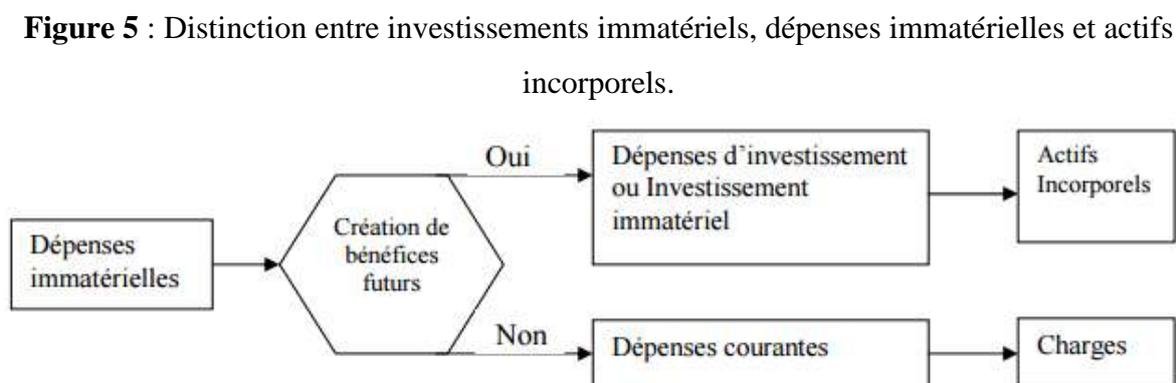
Toutefois, Upton(2001) souligne, entreprise peut posséder des éléments conformes à la définition d'un actif, mais qui demeurent non reconnus dans les états financiers. En effet pour le référentiel international, un actif est comptabilisé au bilan si les deux **critères** suivants sont simultanément remplis :

- Il doit être probable que cet actif générera les avantages économiques futurs à l'entreprise (cash-flows futurs) ;
- La valeur ou le coût de cet actif peut être mesuré avec fiabilité.

Si les conditions ne sont pas remplies, il s'agit soit d'une **charge**, soit d'un actif acquis lors d'un regroupement d'entreprise (et qui tombe dans le contenu du champ d'IAS3 « Regroupements d'entreprises »),

Ces règles concernent tous actif, quelle que soit leur nature. Cependant, leur application aux actifs incorporels est plus difficile en raison des particularités de ces éléments.

La figure suivante résume le lien entre les notions de dépenses immatérielles, d'investissement immatériel et d'actif incorporel ou immatériel :



Source : Saoussen Boujelben.2010

Conclusion

La non-reconnaissance comptable d'une partie considérable du capital immatériel de l'entreprise n'est pas la conséquence d'une volonté délibérée des normalisateurs de nier l'importance des intangibles ; elle résulte de l'exigence de fiabilité qui caractérise la comptabilité. Cette méconnaissance du capital immatériel au niveau des états financiers entraîne une distorsion dans les informations divulguées par l'entreprise. (Jean-François Casta et al. 2007).

Dans le cadre des normes comptables et plus particulièrement les normes internationales, une partie importante des investissements immatériels est passée en charges. Cette relative méconnaissance comptable des intangibles comme des actifs bilanciels a conduit plusieurs chercheurs à s'interroger sur les conséquences de l'incapacité des états financiers à refléter la totalité du capital immatériel des entreprises ainsi que de montrer le rôle de la divulgation volontaire comme palliatif à ces problèmes.

Dans ce contexte d'incapacité des états-financiers à communiquer le patrimoine et la valeur de l'entreprise, la plupart des chercheurs s'accordent que l'information « immatérielle⁶», possède un pouvoir informatif qui peut être supérieur aux variables comptables traditionnelles, permettant aux investisseurs d'améliorer leurs prévisions et valoriser la face cachée des entreprises. Cette conscience du rôle important de l'actif immatériel incite les entreprises à communiquer volontairement sur ce thème. Ce type de communication est censé aider les dirigeants à satisfaire la demande d'information sur le capital immatériel.

Références bibliographiques

- ALLEN, D. (1990), *Creating value, the financial management of brands*, The Chartered Institute of Management Accountants, London
- Bessieux-Ollier, C. & Walliser, E. (2010). *Le capital immatériel : Etat des lieux et perspectives*. RFG, N°207, p.85.
- Bounfour, A. (1998). *Le management des ressources immatérielles : Maîtriser les nouveaux leviers de l'avantage compétitif*. Dunod, Paris, p.28.
- Bancel & Rebiscoul. (2007) cité par S. Boujelben. (2010). *L'effet des investissements immatériels sur la performance d'exploitation future : une étude empirique auprès des entreprises tunisiennes* » p.25

⁶ On entend par information « immatérielle », l'information se rapportant sur des éléments immatériels ou relative au capital immatériel.

- Boussard, D. (1983). La Modélisation comptable en question(s). Paris, Economica, p.216.
- Blanchot, F& al. (2005). Concilier l'Economique et le social. Revue Gestion des ressources humaines N° 57, CREPA, Paris Dauphine, Edition Eska, p.7.
- Barneto, P. (2005). L'évaluation des actifs incorporels dans le référentiel IFRS. CEREBEM, Centre de Recherche de Bordeaux Ecole de Management, N° 80-05.
- Elisabeth, W (2001). La mesure comptable des marques. Vuibert, p.204
- Edvinson, L. & Sullivan, P. (1996). Developing a model for managing intellectual capital. Ernst & Young (2008). Capital immatériel, son importance se confirme – Analyse du capital immatériel dans la valeur d'une centaine d'entreprises cotées européennes, Ernst & Young. European Management Journal, 4 (août)
- FARJAUDON, A-L.(2006). L'impact des marques sur les modes de pilotage de l'entreprise, thèse, université paris dauphine, p. 34
- Louzzani, Y. (2004). Immatériel et performance des entreprises : Cas des entreprises industrielles en France sur la période 1994-1998. Doctorat en Sciences de Gestion.
- OCDE (2008). Actifs intellectuels et création de valeur – Rapport de synthèse, Paris
- Lev B.(2001). Intangibles: Management, Measurement and Reporting, Brookings Institution Press , Washington,DC
- Pluchart , J.J. & Pelé, M. (2006). Vers une Convergence des Approches Stratégiques et Financières de la Valeur Actionariale. Actes du Colloque des IAE de Montpellier.
- Boujelben,S. (2010). L'effet Des Investissements Immatériels Sur La Performance D'exploitation Future : Une Etude Empirique Auprès Des Entreprises Tunisiennes. Thèse, Université De La Manouba
- TARONDEAU, J.C., 2003. Le management des savoirs, Que sais-je ?. PUF, 4^{ème} édition, Paris.
- Upton, W.S.Jr. (2001). Special report: Business and Financial Reporting: Challenges from the New Economy, Financial Accounting Series 219-A, Financial Accounting Standard Board-FASB, Norwalk, April.
- Zéghal, D. & Maaloul, A. (2010). Le traitement comptable des intangibles, ses conséquences et les solutions envisagées : Une revue de la littérature. Journée « Capital immatériel : état des lieux et perspectives». Montpellier, France.